

18-21 NOVEMBRE 2025 - LIMASSOL, REPUBLIQUE DE CHYPRE

ACCOBAMS-MOP9/2025/Doc01_supp

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE SUPPLEMENTAIRE



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE SUPPLEMENTAIRE

Le Secrétariat de l'ACCOBAMS a reçu des commentaires écrits sur les projets de Résolutions de la MOP9 provenant de deux sources :

- La Türkiye, le 14 novembre 2025
- La CGPM, le 5 novembre 2025

Veuillez noter que ni la Türkiye ni la CGPM ne seront présentes lors de la MOP9.

Considérant l'Article 6, paragraphe 3, et l'Article 7 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau, propose un Ordre du jour Provisoire Supplémentaire relatif au Point II.7 de l'Ordre du jour Provisoire, qui inclut :

- Un document contenant les commentaires écrits de la Türkiye sur les projets de Résolutions de la MOP9 (reçus le 14 novembre 2025)
- Un document contenant les commentaires écrits de la CGPM sur les projets de Résolutions de la MOP9 (reçus le 5 novembre 2025)

Les Parties seront invitées à adopter l'ordre du jour provisoire supplémentaire au point II.7.b de l'ordre du jour et à inviter le Secrétariat à diffuser les documents reçus en tant que documents de travail supplémentaires de la MOP9.